



25294 RM



Efficiency 3

ETUDE MARKETING - MARKET RESEARCH

AGENCE DE L'EAU
RHIN-MEUSE



GUIDE EUROPEEN POUR L'INFORMATION
ET LA PARTICIPATION DU PUBLIC

RAPPORT DE SYNTHESE

Efficiency 3
26, rue Buirette
B.P. 202
51087 REIMS CEDEX
☎ : 03.26.79.75.89 📠 : 03.26.88.41.76
<http://www.efficience3.com>

Rapport 5588
Septembre 2002

SOMMAIRE

<u>A- RAPPELS</u>		P 3
1.	Contexte	P4
2.	Objectifs de l'étude	P5
3.	Méthodologie	P6
4.	Structure générale de l'étude	p8
<u>B- I I E i</u>		P 11
1.	Mode l'é	p12
2.	Synthese	P13
	2.1 Impression générale sur le document	
	2.2 La clarté du document	
	2.3 Méthodes proposées par le document	
	2.4 La forme du document	
<u>C- EVALUATION DETAILLEE DES DOCUMENTS PRESENTES</u>		P 28
1.	Remarques préliminaires	p29
2.	Document provisoire d'orientation sur la participation du public a la gestion de l'eau	P30
	2.1 Avant-propos	
	2.2 Sommaire	
	2.3 Introduction	
	2.4 Partie 1	
	2.5 Partie 2	
	2.6 Partie 3	
	2.7 Partie 4	
	2.8 Partie 5	
	2.9 Partie 6	
	2.8 Annexe 1	
<u>D- CONCLUSIONS ET PRECONISATIONS</u>		P 60
1.	Conclusion	p61
2.	Recommandations	p63
	2.1 Améliorer la clarté du document provisoire	
	2.2 Préférer une formation a un document sur les techniques	
	2.3 Réintroduire certains développements	
<u>ANNEXES</u>		P 68
Documents joints : Guide européen d'information du public et son annexe		

25294 RL

■ CONTEXTE

L'Agence de l'Eau Rhin-Meuse est placée comme les autres agences de bassin, sous la tutelle du Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable (MEDD) et est chargée des opérations d'intérêt général au service de l'eau et de l'environnement du bassin Rhin-Meuse. Elle complète ses interventions techniques et financières par une politique d'information et de communication des acteurs de l'eau et des usagers.

L'Agence de l'Eau Rhin-Meuse intervient aussi dans la mise en œuvre de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE) qui instaure une politique de gestion de toutes les eaux au sein de l'Union Européenne avec pour finalité le bon état écologique des eaux à un horizon de 15 ans.

En particulier, elle contribue à la mise en œuvre de l'article 14 de cette directive relative à l'information et la participation du public en relation avec l'Etat français et le Comité de bassin où sont représentés élus et usagers des districts hydrographiques (partie française) du Rhin et de la Meuse.

Le commanditaire a souhaité la mise en place d'une enquête dont les finalités, les principes et les moyens devaient permettre de disposer d'un retour sur le fond et sur la forme du *guide européen méthodologique pour l'information et la participation du public* (article 14 de la DCE) en préparation.

Une consultation sur le projet de *guide européen méthodologique pour l'information et la participation du public* dans le bassin Rhin-Meuse visant à évaluer la clarté et l'utilité de ce document a été arrêtée.

2. OBJECTIFS DE L'ETUDE

Obiectifs :

- EVALUATION GENERALE DU GUIDE EUROPEEN POUR L'INFORMATION ET LA PARTICIPATION DU PUBLIC, DE SON ELABORATION EN REGARD A SES OBJECTIFS.
- APPRECIATION DE SA CLARTE, DES DEFINITIONS PROPOSEES, DES TERMES EMPLOYES.
- EVALUATION A PROPOS DES ELEMENTS DE METHODE PROPOSES.
- APPRECIATION DE LA STRUCTURE; DE L'EQUILIBRE ENTRE THEORIE ET EXEMPLES.
- RECHERCHE DES AMELIORATIONS POSSIBLES ;
 - SUR LE FOND : ARGUMENTS, CONTRE-ARGUMENTS A FAIRE VALOIR.
 - SUR LA FORME.

Une grille d'évaluation a été proposée par le Cemagref; celui-ci ayant été chargé par le MEDD d'élaborer un guide d'entretien.

Publics :

Les dix huit personnes interrogées dont la liste est en annexe, ont été retenus en raison de leur future implication dans la consultation du public :

- Quinze membres de la sous commission information du public du bassin Rhin-Meuse,
- Trois membres du comité de bassin Rhin-Meuse.

1. CONCLUSION

DANS LE CADRE DE LA CONSULTATION NATIONALE SUR LA PARTICIPATION DU PUBLIC A LA GESTION DE L'EAU, L'AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE, A DEMANDE AU CABINET EFFICIENCE3 DE VALIDER AUPRES D'UN PANEL DE PERSONNALITES DE L'AGENCE DE BASSIN, LE RAPPORT PROVISOIRE CONSACRE LA PARTICIPATION DU PUBLIC DANS LA GESTION DE L'EAU.

L'ETUDE EXPLORATOIRE A PORTE A LA FOIS SUR LE FOND ET LE FORME DU DOCUMENT, AINSI QUE SUR LA COMPREHENSION DE QUELQUES CONCEPTS DEVELOPPES DANS LE GUIDE PROVISOIRE ET SON ANNEXE TECHNIQUE.

EN CE QUI CONCERNE TOUT D'ABORD LE FOND DU DOCUMENT, AUCUNE OPPOSITION NI CRITIQUE N'A ETE RELEVÉE AUSSI BIEN SUR LE PRINCIPE ENONCE DE LA PARTICIPATION ACTIVE DU PUBLIC, QUE SUR LES DIFFERENTES ETAPES DE LA DEMARCHE. IL SERAIT TOUTEFOIS NECESSAIRE D'AJOUTER DES **PARAMETRES ET DES ELEMENTS DE REFLEXION** OMIS PAR LE GROUPE DE TRAVAIL

EN REVANCHE, LES PARTICIPANTS SOUHAIENT QUE DES CORRECTIONS SOIENT APORTEES A LA FORME DU DOCUMENT :

- **AMENAGEMENTS DE LA STRUCTURE DU DOCUMENT** POUR UN ORDONNANCEMENT PLUS LOGIQUE DE L'ARGUMENTATION
 - **MEILLEURES CLARTE ET LISIBILITE DU DOCUMENT.** LES REDACTEURS DOIVENT S'EFFORCER DE FAIRE DU GUIDE FINAL, UN DOCUMENT PLAISANT A LIRE, FLUIDE, AERE, INTEGRANT DE COURTES SYNTHESES A LA FIN DE CHAQUE PARTIE.
- UNE EXCEPTION A CETTE ACCEPTATION GLOBALE CONCERNE L'ANNEXE TECHNIQUE. IL FAUDRA CERTAINEMENT TROUVER UNE FORMULE DIFFERENTE DE TRANSMISSION DU SAVOIR. (TOUTES LES DEMANDES ET PROPOSITIONS D'AMENAGEMENT DU DOCUMENT SONT DETAILLEES DANS LA PARTIE RECOMMANDATIONS)

SUR LES PRINCIPAUX CONCEPTS ET LA DEMARCHE EVOQUEES DANS LE GUIDE, LES PARTICIPANTS ONT ADHERE AU DOCUMENT SANS RESERVE NI AMBIGUÏTE ET ONT REAFFIRME LES POINTS SUIVANTS

- LA PARTICIPATION DU PUBLIC EST JUGEE PAR TOUS, IMPERATIVE. ELLE CONDITIONNE L'ATTEINTE DES OBJECTIFS AMBITIEUX DECRITS DANS LE GUIDE.
- LA PARTICIPATION DU PUBLIC NE DOIT PAS ETRE SEULEMENT LE RESULTAT DE L'APPLICATION DE LA DIRECTIVE, MAIS ELLE DOIT S'APPLIQUER DE FAÇON CONCRETE SUR LE TERRAIN A TOUS LES NIVEAUX, NATIONAL, REGIONAL ET LOCAL.
- PAS DE PARTICIPATION DURABLE DU PUBLIC, SI ELLE N'EST ACCOMPAGNEE DE RETOUR D'INFORMATIONS AUPRES DES PARTENAIRES IMPLIQUES DANS LA MISE EN ŒUVRE DES PROJETS.
- VEILLER A LA SENSIBILATION ET A LA PRISE DE CONSCIENCE DE TOUTE LA POPULATION, POUR UNE UTILISATION PLUS RAISONNEE DE NOS RESSOURCES EN EAU. AUX GESTIONNAIRES DE PROJETS DE METTRE EN ŒUVRE LES BONS RELAIS D'INFORMATION.
- PARMIS LES CAUSES DE REUSSITE ET D'ECHEC, « L'ENGAGEMENT DES POLITIQUES » ELUS LOCAUX, REGIONAUX ET NATIONAUX EST JUGE LA PLUS IMPORTANTE POUR LA REUSSITE DE CE GRAND PROJET. ELLE IMPLIQUE DE LEUR PART, UNE AMBITION ET UNE DETERMINATION TRES FORTE, POUR GALVANISER LES ENERGIES ET LES BONNES VOLONTES ET REUSSIR A OBTENIR AUPRES DES POUVOIRS PUBLICS LES MOYENS HUMAINS ET FINANCIERS INDISPENSABLES.